CERTIFICAT QUALIBAT

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E173057** **VALABLE JUSQU'AU** **01/12/2023**

ÉDITÉ LE 28/10/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/07/1992

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 388141814

Siret : 388 141 814 00029

Code NACE : 8130Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
CHUBB 2MLET-2000075-A

Assurance Responsabilité Civile :
CHUBB 2MLET-2000075-A

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : PAYSAGE PISCINE TENNIS

CHE DU TYREAU
49400 SAUMUR

Téléphone : 02 41 50 32 06 **Fax :** 02 41 50 55 20

Portable :

Responsabilité légale :
BERJAMIN CHRISTOPH GÉRANT

Site Internet : www.berjamin-paysage-piscine.fr

E-mail : contact@berjamin-paysage-piscine.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 680 489 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9152	Piscines d'habitations privées	9	02/12/2020
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.